

## Ordre Infirmier : La CFTC Santé Sociaux appelle au boycott

***La Fédération CFTC Santé Sociaux appelle au boycott de l'inscription individuelle et au non paiement de la cotisation à l'Ordre infirmier.***

La CFTC Santé Sociaux condamne la dérive autocratique des décisions du Conseil National de l'Ordre Infirmier (CNOI) qui envoie directement un formulaire d'inscription aux adresses professionnelles des infirmier(e)s.

Nous condamnons la méthode intrusive de ce long questionnaire de 8 pages.

**La Fédération recommande aux infirmier(e)s de ne pas retourner le formulaire.**

Quant au montant de l'inscription, annoncé dans un premier temps à 10 €, il s'élève en réalité à 75 €. Il s'agit d'un véritable racket au droit pour travailler.

**La Fédération demande aux infirmier(e)s de ne pas s'acquitter de cette cotisation.**

Pour la CFTC, la reconnaissance des personnels infirmiers passe par la revalorisation des salaires et l'amélioration des conditions de travail et en aucun cas par le paiement d'une taxe professionnelle.

La CFTC Santé Sociaux rappelle qu'il existe un cadre pour discuter de la profession : le Haut Conseil des Professions Paramédicales.

Votre contact : Bernard Sagez, Président  
06 81 22 85 45

Fédération CFTC Santé Sociaux - 10, rue Leibniz 75018 Paris  
Tél. : 01-42-58-58-89 / Fax : 01-42-58-58-96  
Site : [www.cftc-santesociaux.fr](http://www.cftc-santesociaux.fr) - Email : [fede@cftc-santesociaux.fr](mailto:fede@cftc-santesociaux.fr)

